

L'hon. M. Jamieson: La situation telle que je la vois—et je dois recevoir cet après-midi les représentants d'un groupe international—c'est qu'une caisse internationale a été créée dans ce but. D'après mes informations, ce sont les principales sociétés pétrolières qui y contribuent et elle a été établie précisément pour couvrir les frais résultant de ce type d'opération de nettoyage. Quant à moi, je n'hésite pas à dire que la responsabilité incombe nettement à la société maritime et à la société pétrolière, et nous veillerons dans toute la mesure possible, en vertu des pouvoirs dont nous sommes investis, à ce qu'elles défrayent ce nettoyage.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le ministre a déclaré ne pas savoir si une bouée marquait l'écueil au moment de la catastrophe ou d'habitude, plutôt que de laisser la Chambre et le pays dans l'attente d'un rapport officiel, le ministre voudra-t-il informer la Chambre la prochaine fois qu'il y verra si l'écueil était généralement marqué d'une bouée qui avait disparu au moment de l'accident?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je ferai un rapport aussi complet que possible, compte tenu des implications juridiques de l'enquête. Si le député dit cela, je lui signale tout simplement qu'un grand nombre de questions se posent en ce qui a trait à la responsabilité et le reste. Je ne veux pas, comme il semble le suggérer, nuire aux réclamations légitimes que pourraient faire les gens de sa propre province de la Nouvelle-Écosse.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Étant donné la perte de l'*Arrow* sur la côte est, le ministre et le gouvernement songent-ils à faire installer des réflecteurs radar sur les bouées à fuseau qui, l'hiver, sont placées le long de la côte de l'Atlantique pour remplacer les bouées lumineuses à cloche et autres dispositifs de signalisation que la glace du rivage pourrait détériorer? Je demande au ministre s'il va songer à installer des réflecteurs radar à la place des bouées à fuseau, car cela pourrait à l'avenir éviter des accidents comme celui qui vient de se produire.

L'hon. M. Jamieson: Je vais examiner la chose, monsieur l'Orateur.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE TRANSPORT DU GAZ DÉBILITANT D'OKINAWA AUX ÉTATS-UNIS

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, comme la perte de l'*Ar-*

row était les propos tenus hier par le ministre des Transports, qui a dit que les naufrages se produisent malgré les mesures ou les précautions que l'on prend, demandera-t-il à notre ambassadeur aux États-Unis de protester vigoureusement contre la proposition du gouvernement américain ou de secteurs de ce gouvernement au sujet de l'expédition maritime de gaz innervants par le détroit Juan de Fuca?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons eu des consultations avec les États-Unis à propos de l'expédition de gaz innervants. Nous avons appris qu'on a décidé de transporter ces gaz mais que la date n'avait pas encore été déterminée. Je donne des directives à notre ambassadeur pour qu'il obtienne tous les renseignements possibles sur les mesures de sécurité qui ont été prises, afin de nous assurer que le peuple des États-Unis et le peuple du Canada courent le moins de danger possible.

M. Anderson: Je remercie le ministre de m'avoir répondu, mais a-t-il chargé son ambassadeur de protester contre cette décision des dirigeants américains?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur, pas encore. Il se peut que d'après les renseignements que nous recevrons des États-Unis, nous ayons raison de protester. Les Américains ont exactement la même raison que nous de vouloir assurer une sécurité maximum. Si nous sommes persuadés que ces précautions sont insuffisantes, nous protesterons, mais non autrement, car nous présumerons alors que les Américains tiennent autant que nous à assurer la sécurité du transport de ces gaz.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les îles): Monsieur l'Orateur, étant donné que, selon les prévisions, les navires qui transportent les gaz innervants passeront par le détroit Juan de Fuca et les eaux territoriales du Canada, le ministre s'engagerait-il à demander au gouvernement américain d'interdire à ces navires de passer par ces eaux et de leur enjoindre de suivre la côte américaine, tant que le gouvernement canadien ne sera pas convaincu que toutes les précautions nécessaires ont été prises?

L'hon. M. Sharp: Je tiens, tout d'abord, à rassurer le député et la Chambre; il n'est pas question que ces navires naviguent dans les eaux canadiennes. Ce qui crée la difficulté,